



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 9 :
AUTORISATION DE
REVERSER LES RECETTES
D'UNE VENTE DE
DOCUMENTS DE LA
MÉDIATHÈQUE AU PROFIT
DU TÉLÉTHON

Séance Ordinaire du 13 février 2024

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 7 février 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 février 2024.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ.

Nombre de Conseillers
en exercice : 35

Membres présents : 27

Absent : 0

Excusés : 8

Excusés avec procuration : Sandrine JOVENE (à Alain MARC), Michel MENJUCQ (à Nathalie SOARES), Daniel BALLA (à Jean-Georges MICOL), Benjamin DUGERS (à Guillaume ALEXANDRE), Géraldine AUDEBERT (à Emmanuelle ANGELINI), Violette LABARCHEDE (à Maël FETOUH), Julie-Anne BROUSSIN (à Françoise COSSECQ), Maxime JOYEZ (à Patrick ALVAREZ).

Absent :

Secrétaire : Xavier DE JAVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2024

DOSSIER N° 9 : AUTORISATION DE REVERSER LES RECETTES D'UNE VENTE DE DOCUMENTS DE LA MÉDIATHÈQUE AU PROFIT DU TÉLÉTHON

RAPPORTEUR : Emmanuelle ANGELINI

Afin de maintenir des collections fiables, adaptées et attractives, la médiathèque municipale du Bouscat doit procéder régulièrement à leur tri et à leur révision critique. Cette opération est destinée à mettre en valeur les collections disponibles et à offrir des ressources constamment actualisées.

Une décision du Conseil Municipal du 28 septembre 2010 précise la politique de régulation des collections de la médiathèque municipale et définit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la médiathèque municipale. La délibération prévoit que les documents sortis des collections puissent être, selon le cas et les opportunités, proposés à la vente au prix unique de 1 € le volume, quel que soit le type de document.

Une délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2022 élargit la vente à d'autres supports que le livre (périodiques, CD, livres-CD et livres audio).

Une nouvelle vente de documents a été organisée à la Source le samedi 9 décembre 2023 à l'occasion du week-end du Téléthon. Il est proposé de reverser les recettes de cette vente au profit du Téléthon sous forme d'une subvention, soit 2 182 €.

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2010,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : AUTORISER Monsieur LE MAIRE à reverser les recettes de la vente d'ouvrages de la médiathèque municipale du 9 décembre 2023 au profit du Téléthon 2023,

Article 2 : AUTORISER Monsieur LE MAIRE à verser une subvention correspondant au montant des recettes à l'association AFM Téléthon, soit 2 182 €,

Article 3 : DIRE que les dépenses seront inscrites au budget, au Chapitre 65.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
35 voix POUR

Fait et délibéré le 13 février 2024

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Xavier DE JAVEL